

# Nos revendications sont claires, Nos lignes rouges le sont aussi.

## **Un système juste et solidaire**

**Le projet de réforme systémique du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux sur les points suivants :**

- **Reconnaissance de la pénibilité du travail**
- **Retraite progressive trop imprécise**
- **Pension de retraite minimum insuffisante**

## **Pas d'économie sur nos retraites !**

### **L'âge pivot à 64 ans c'est non !**

**Le départ à 62 ans reste possible mais avec une décote de 10% sur toute la retraite !**

**L'annonce faite par le Premier Ministre d'introduire une mesure d'âge est inacceptable pour nous !**

Mercredi dernier, le Premier Ministre a présenté le projet gouvernemental de création d'un système universel de retraites. Cette présentation fait suite aux conclusions de la concertation menée par Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire aux Retraites dont le Premier Ministre reprend l'essentiel du rapport.

La CFDT est depuis longtemps favorable à une réforme en profondeur de notre système de retraites afin de le rendre plus lisible et plus juste. La revendication d'une retraite par points a été inscrite dans la résolution du Congrès de Tours en 2010 et en octobre 2018 nous avons publié le « Manifeste pour les retraites » qui s'appuyait sur les résultats de l'enquête « Parlons retraites » remplie par 120 000 répondants.

Tout au long de la concertation, nous avons poussé nos revendications pour une réforme systémique qui soit véritablement **une réforme de justice et de progrès c'est-à-dire qui participe à la correction des inégalités issues du monde du travail et qui crée des droits nouveaux**. Nous sommes loin du compte.

## **Le projet de réforme systémique du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux sur les points suivants :**

- Il n'y a pas de véritable reconnaissance de la **pénibilité du travail** alors que ces 10 formes de pénibilité ont un impact sur l'espérance de vie des travailleurs,
- La possibilité de bénéficier d'une **retraite progressive** reste trop imprécise et rien n'est dit sur son extension aux fonctions publiques,
- La **pension de retraite minimum** annoncée après une carrière complète au SMIC est insuffisante,
- Les **compensations salariales pour les fonctionnaires sans prime** et quel sera leur montant. Elles sont prévues pour les enseignants mais comment seront-elles mises en œuvre et qu'en est-il pour les autres catégories de personnel ?

## **L'annonce faite par le Premier Ministre d'introduire une réforme paramétrique avec une mesure d'âge est inacceptable pour nous !**

Il maintient dans son discours qu'un « âge d'équilibre » doit être fixé en s'appuyant sur le dernier rapport du COR. Or nous savons que les déficits variables selon les projections sont essentiellement dus à la baisse du nombre de fonctionnaires et à la non-compensation par l'Etat des exonérations de charges qu'il a décidées.

La CFDT a toujours indiqué que toute mesure d'âge était une ligne rouge : les efforts ont déjà été faits avec les réformes passées. **Le besoin de financement du système est un déficit de recettes. Il n'est pas lié à une explosion des dépenses.**

Concrètement cela signifie que la génération 1960 qui partira en 2022 devra travailler 4 mois de plus pour bénéficier du taux plein de pension sous peine de voir son montant de pension de retraite amputée de 5 ou 10% et cela de façon définitive ! Plus inquiétant, rien n'est dit sur l'application ou non de cet âge d'équilibre sur les carrières longues.

Nous devons faire reculer le gouvernement sur les mesures punitives qu'il a décidé d'appliquer et qui frapperont d'abord ceux qui ont déjà une durée de cotisation la plus longue.

La réforme du système de retraites par points ne doit pas être dévoyée de sa finalité.

## **Pour la CFDT, l'obsession budgétaire et la justice sociale ne font pas bon ménage et le gouvernement a perdu le sens et la lisibilité du projet de réforme au nom d'une logique comptable injuste et brutale.**

**UD CFDT 44 - 9 place de la Gare de l'Etat - CP N°9 - 44276 NANTES Cedex 2 -  
Tél : 02.51.83.29.00 - Mail : [loire-atlantique@paysdelaloire.cfdt.fr](mailto:loire-atlantique@paysdelaloire.cfdt.fr)**

2/2

17 Décembre 2019

Ne pas jeter sur la voie publique 